

Cinquante personnalités s'affichent pour défendre les crêtes



L'appel des 50 est lancé par des personnalités telles que Piermarco Zen-Ruffinen, Francis Matthey et Pierre-Alain Rumley.

En pleine campagne pour la votation du 18 mai, un appel est lancé pour que le peuple garde la main.

Ne pas se précipiter. Appliquer le principe de précaution. Estimant que trop d'incertitudes subsistent autour de l'éolien, des personnalités neuchâtelaises lancent "l'appel des 50" en faveur de l'initiative "Avenir des crêtes: au peuple de décider!", soumise au peuple le 18 mai. Ils rejettent le contre-projet du Grand Conseil qui prévoit la création de cinq sites éoliens et 59 turbines. Pour eux, *"les crêtes jurassiennes constituent l'un des derniers territoires non urbanisés et non dégradés de Suisse. Elles font partie de notre bien collectif et méritent d'être sauvegardées."*

Parmi ces personnalités **figure l'ancien conseiller d'Etat Francis Matthey**, qui a récolté des signatures en 1964 pour un texte qui a débouché, en 1966, sur le décret protégeant les sites naturels du canton. *"Doit-on remettre en cause ce que le gouvernement et le peuple ont voulu il y a 50 ans? Pour nous, c'est non!"* A ses côtés, **l'ancien conseiller fédéral Pierre Aubert**, mais aussi **Pierre-Alain Rumley, ancien conseiller communal de Val-de-Travers, ex-chef du Service cantonal de l'aménagement du territoire et de l'Office fédéral du développement territorial, Piermarco Zen-Ruffinen, avocat et professeur à l'Université de Neuchâtel, Claude Frey, ancien conseiller national, ou Marcel Jacquat, ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds.** *"On se bat surtout pour les générations futures. Pour ma part, il est certain que je ne verrai jamais le démantèlement de ces éoliennes"*, ironise Francis Matthey. Pourquoi la majorité des signataires a plus de 50 ans? *"Nous avons avant tout recruté dans nos réseaux de connaissances, mais il y a bien des jeunes du même avis"*, note Pierre-Alain Rumley.

La parole au peuple

Avec ses collègues, il estime que des incertitudes subsistent. D'après lui, il n'y aurait d'ailleurs pas d'éoliennes sans subventions. Il cite les inconnues en matière de

production et d'impact des turbines sur la santé. Se pose aussi la question de leur démantèlement, qui n'est pas anticipé par un financement. *"Qui peut garantir que les éoliennes et leur socle seront démantelés au bout de 30 ans?"* , s'interroge Piermarco Zen-Ruffinen.

Autre problème, pour Pierre-Alain Rumley, l'absence de planification nationale en matière d'éoliennes, celle-ci étant du ressort cantonal. Résultat, avec les projets vaudois: *" Le Val-de-Travers risque de se retrouver entouré de cinq parcs éoliens. "*

Les "50" jugent primordial de donner la parole au peuple pour chaque projet et de lui permettre de faire la pesée d'intérêt entre énergie et protection du paysage. Si le contre-projet est accepté, les parcs éoliens seront réalisés sur la base de plans d'affectation cantonaux, qui ne sont pas soumis à référendum. *" Seuls les voisins, les associations de protection de la nature et du paysage, et les communes pourront s'opposer à ces parcs"*, note Piermarco Zen-Ruffinen. *"Nous estimons que le peuple est assez mûr, compétent et raisonnable pour se prononcer."*

Conservation de la nature et du patrimoine doivent rester de maîtres mots, note Francis Matthey. Seules des raisons majeures peuvent remettre en cause le décret de 1966. *"Ceci ne nous paraît pas être le cas avec la construction de cinq parcs éoliens"* . Reste que le projet de la Montagne-de-Buttes et une partie de celui du Mont-de-Boveresse ne sont pas protégés par le décret. *" Certes, mais si le peuple accepte l'initiative, les autorités devront entendre le message "*, rétorque Piermarco Zen-Ruffinen.

Les signataires :

Francis Matthey (La Chaux-de-Fonds), Pierre-Alain Rumley (Val-de-Travers), Piermarco Zen-Ruffinen (Neuchâtel).

Autres signataires : Pierre Aubert (Auvornier), Charles-Henri Augsbürger (La Chaux-de-Fonds), Nicole Bauermeister (Neuchâtel), Jacques Béguin (Val-de-Travers), Daphné Berner (Corcelles), Christiane Bertschi (Cormondrèche), Jean-Daniel Blant (Neuchâtel), Yveline Borel (La Chaux-du-Milieu), Gérard Burkhardt (Val-de-Travers), Frédéric Cuhe (Val-de-Ruz), Marie-Antoinette Crelier (Neuchâtel), Danielle Duquène (Les Verrières), Jules Duquène (Les Verrières), Serge Franceschi (Val-de-Travers), Claude Frey (Auvornier), Françoise Geissbühler (Auvornier), Frédéric Geissbühler (Auvornier), Christiane Gloor (La Chaux-de-Fonds), Blaise Godet (Neuchâtel), Hélène Henriques-Roggo (Boudry), Pierre Hiltbold (Neuchâtel), Bernard Inderwildi (La Chaux-de-Fonds), Marcel S. Jacquat (La Chaux-de-Fonds), Georges Jeanbourquin (La Chaux-de-Fonds), Souhaïl Latrèche (La Chaux-de-Fonds), Claude-André Montandon (Val-de-Travers), Sylviane Musy (La Chaux-de-Fonds), Carla Neis (Val-de-Travers), Blaise Nussbaum (La Chaux-de-Fonds), Philippe Pelot (La Chaux-de-Fonds), Charles-Henri Pochon (Le Locle), Jacques Rossat (Corcelles), Heinz Salvisberg (Val-de-Travers), Raymond Spira (La Chaux-de-Fonds), Pascal Stirnemann (Val-de-Travers), Willy Tâche (Val-de-Travers), Jean-Marc Terrier (Val-de-Ruz), Alain Tissot (La Chaux-de-Fonds), Marie-France Vaucher (Val-de-Travers), Jean-Marie Vermot (Val-de-Travers), Daniel Vogel (La Chaux-de-Fonds), Jean-Jacques Wavre (Neuchâtel), Antoine Wildhaber (Neuchâtel), Richard Wilson (Val-de-Travers), Jean-Lou Zimmermann (Cernier), Maurice Zwahlen (La Chaux-de-Fonds),